

Villejuif, le 29 novembre 2019

Monsieur Antoine PETIT
Président-Directeur Général
C N R S – Campus Gérard Mégie
3, rue Michel Ange
75794 Paris cedex 16

OBJET: Appel à la grève

Monsieur le Président Directeur Général,

Conformément aux articles L2511-1, L2512-1 et suivants du Code du travail, nous vous informons que nous lançons un appel à la grève des salarié.e.s du CNRS le jeudi 5 décembre 2019. Ce mouvement à l'initiative du Sgen-CFDT Recherche^{EPST} prendra la forme d'un arrêt de travail concerté des intéressé.e.s pour la durée de la journée de travail.

Nous vous informons que cet appel concerne l'ensemble des salarié.e.s du CNRS. Dans le cadre de la réforme du système de retraites, il a pour motif la demande que **chaque agent gagne plus tout au long de la carrière pour gagner au moins autant au moment de la retraite**. Ceci implique une revalorisation des carrières, des salaires et des régimes indemnitaires pour tous les personnels. Aussi voici nos principales revendications :

- Renforcement du recrutement de personnels sur statut de titulaires, pour les chercheurs, ingénieurs et techniciens, en opposition à la création de nouvelles formes de précarité (CDD) ou de CDI de projets
- Refonte des corps à 3 grades qui doivent passer à 2 grades (DR, IR, T, AT) avec création d'échelons supplémentaires sans contingentement
- Intégration des AI dans le corps des IE
- Débuts de carrières revalorisés
- Dégel du point d'indice
- Déroulés de carrière sur au moins 2 grades pour tous les agents conformément au principe du PPCR
- Augmentation des possibilités de promotions dans les grades et corps supérieurs de chaque corps
- Large revalorisation du régime indemnitaire de tous les personnels, notamment chercheur, dans le cadre du RIFSEEP pour atteindre les meilleurs pourcentages servis dans d'autres secteurs publics
- Maintien du droit à partir à la retraite à 62 ans et du dispositif « carrières longues », sans décote, c'est-à-dire sans fixation d'un « âge pivot » ou d'une décote pour une carrière incomplète
- Pension à 100% du SMIC pour une carrière « complète »
- Garantie à 100% des droits acquis avant 2025

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

Yannick BOURLÈS,
Secrétaire Général du Sgen-CFDT Recherche ^{EPST}

